

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

Présents-es :	M. Raphaël PRINA, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Célia BLATTER BARROS DA SILVA, Simone BOWMAN, Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN et Prisca WASEM
	MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Thomas GAUDIN, René GISIGER (Vice-président), Stéphane HILTY, Antoine MELO, Michel MOUTON, Philippe ROUX, Philippe SIMON et Stéphane SCHWEIZER
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Yves Marie TRONO, Maire MM. Christian GORCE, Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Excusés :	M. Steve DELAUDE
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions des séances du 23 avril, du 21 mai et du 2 juin 2015	2
B. Communications du Bureau du Conseil municipal	3
1. Informations diverses	3
2. Liste des noms et adresses	3
C. Communications de l'Exécutif	3
1. Proposition d'acquisition d'une parcelle	3
2. Informations diverses	7
a) Convention d'entretien des bords de l'Aire (dépassement de crédit)	7
b) Réfection du Club house du TCPC	9
c) Demande de modification de l'horaire de fermeture de la barrière de la douane de Certoux	9
d) Accueil Familial de Jour Genève Sud-Ouest (AFJGSO), création d'un Fonds de roulement - information en vue d'une prise de délibération en septembre	9
e) Photos de la pose de la première pierre « Maison de la douane »	9
D. Propositions individuelles & questions	9
1. Proposition de modifier le PDCom pour intégrer une déviation de Certoux	9
2. Information pour les nouveaux Conseillers municipaux	10
3. Sortie du Conseil municipal	10
4. Festival Rock en l'Aire	10
5. Résultats sportifs	10
6. Limitation de vitesse à la route de Certoux	11

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Président, M. Prina, souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue le maire M. Trono, ainsi que les Conseillers administratifs MM. Savigny et Gorce. Il excuse l'absence de M. Delaude.

Il ouvre la séance à 20h02.

En prévision des prochains Conseils, il rappelle que les Conseillers qui prévoient une absence doivent l'annoncer soit au Secrétariat général, soit à lui-même. Il rappelle les dates des prochaines séances : 24 septembre, 29 octobre, 19 novembre et 10 décembre 2015. Puis il entame l'ordre du jour.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions des séances du 23 avril, du 21 mai et du 2 juin 2015

En préambule, le Président rappelle que les Conseillers municipaux absents lors d'une séance ne peuvent pas voter le procès-verbal de la séance concernée, ce qui est le cas des nouveaux Conseillers municipaux pour les séances des 23 avril et 21 mai 2015. Ils s'expriment pendant la procédure de vote, en votant « abstention ».

Séance du 23 avril 2015 :

En p. 5 du procès-verbal de la séance du 23 avril, 4^e ligne. modifier comme suit : « zone ~~immobilière~~ **constructible** ».

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 23 avril 2015 est adopté par 8 voix pour, neuf abstentions et 0 voix contre.

Le compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 23 avril 2015 est approuvé par 8 voix pour, neuf abstentions et 0 voix contre.

Séance du 21 mai 2015 :

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015 est modifié comme suit : p. 6, ajouter une conclusion à chacun des deux points sous a) Dépassements de crédits : *Aucune contestation n'étant soulevée, le principe de ce dépassement est admis.*

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le procès-verbal modifié :

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015 ainsi modifié est adopté par 8 voix pour, neuf abstentions et 0 voix contre.

Le compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 21 mai 2015 est approuvé par 8 voix pour, neuf abstentions et 0 voix contre.

Séance d'installation du 2 juin 2015:

M. Le Président signale que la mention orale des Conseillers administratifs délégués pour chaque commission, qu'il a faite, n'a pas été retenue dans le PV, pour ne pas donner à croire que le Conseil municipal aurait élu le CA délégué dans les commissions, ce dont il n'a pas le pouvoir.

Mme Maytain précise qu'elle laisse sa place de déléguée auprès de l'association « L'Ere des Belles » à M. Blanchard. Ce sera corrigé dans le document relatif aux nominations des délégué-e-s auprès des Sociétés communales.

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Informations diverses

Le Président rappelle l'invitation lancée par l'Hippocampe Club au Conseil municipal à venir célébrer les 40 ans de la piscine. Il passe la parole à M. Cheyroux, qui est aussi membre du Comité de l'Hippocampe Club.

M. Cheyroux rappelle que le Club invite les élus à lancer le marathon de 12 h de natation, à 10h40 le samedi 20 juin 2015, les « 40 » après 10h marquant les 40 ans du Club. Il signale aussi qu'un baptême de plongée ainsi que des cours d'Aquagym et d'Aquabike seront proposés l'après-midi. A 19h aura lieu la partie officielle, au cours de laquelle le Maire prendra la parole. Deux associations sont soutenues par le parrainage des nageurs, les Pinceaux Magiques et Allody. Il remercie la commune pour l'entretien du bassin et le soutien à l'Hippocampe Club.

Répondant à une question de Mme Maytain, M. Cheyroux explique qu'un tout-ménage a été envoyé à la population, qui donne le mode d'emploi pour sponsoriser un nageur si l'on ne peut être présent.

2. Liste des noms et adresses

Le Président invite chacun et chacune à bien relire ses coordonnées inscrites sur cette liste, et à les corriger si nécessaire.

C. Communications de l'Exécutif

1. Proposition d'acquisition d'une parcelle

M. Savigny explique que le Conseil administratif a besoin d'avoir l'avis du Conseil municipal sur une proposition d'acquisition, compte tenu qu'un certain laps de temps va s'écouler d'ici au prochain Conseil en septembre. M. Savigny informe que cette proposition d'acquisition porte, indirectement, sur un terrain, à travers l'achat d'actions d'une société qui est le Garage Bourgeois SA.

Il montre l'endroit concerné sur un plan. Il s'agit de la parcelle voisine de la parcelle de la Maison de la douane, déjà propriété de la commune, qui se trouve en zone 4B protégée. M. Savigny présente ensuite l'historique du projet. Il rappelle que la commune avait déjà été approchée par le propriétaire et son mandataire afin d'étudier une liaison possible entre le sous-sol du projet d'implantation d'un centre commercial projeté par le propriétaire et le sous-sol du centre de vie intergénérationnel communal. Le projet de centre commercial a été abandonné par la suite. La commune a donc été à nouveau approchée pour savoir si elle souhaitait acheter le terrain, voire reprendre le projet immobilier à cet endroit. La commune, ayant appris que Patek Philip souhaitait s'agrandir, a laissé la priorité à cette dernière entreprise. Laquelle n'a pas confirmé son intérêt.

Par conséquent, la commune a repris l'examen, en demandant l'avis d'un expert, d'un achat de cette parcelle et de tout ou partie du projet immobilier envisagé, qui fait l'objet d'une autorisation de construire en force. Après examen, l'achat de la totalité du projet apparaît comme la meilleure solution pour la commune, achat qui passe par l'acquisition des actions de la société Garage Bourgeois SA, pour un montant proposé par la commune, et accepté par l'actionnaire, de CHF 4.5 millions.

M. Savigny informe déjà le Conseil municipal que ce montant sera suivi d'autres demandes de crédit, pour valoriser le projet. Le projet Bourgeois comprend 16 logements en PPE et 17 HM et LUP, un parking de 32 places, 10 places de parking visiteurs, des surfaces commerciales au rez, un parking de 68 places en lien initialement avec le centre commercial et des surfaces de dépôts dans les sous-sols de près de 900 m². Son coût total, déjà accepté par l'Office du logement, est de CHF 31.3 millions.

M. Savigny précise encore les avantages et inconvénients du projet. Grand avantage, la proximité avec le projet de centre intergénérationnel ce qui donnera une plus-value à ce dernier. Autre avantage, il serait possible d'intégrer une crèche au projet, aisément accessible aux usagers, contrairement à l'emplacement pour l'instant retenu pour une crèche à la Maison de la gendarmerie. Il serait possible aussi d'intégrer de nouvelles activités communales en lien avec l'auberge communale future, comme une extension des restaurants scolaires. Parmi les inconvénients, M. Savigny souligne qu'il s'agit d'un grand projet supplémentaire pour la commune, ce qui pose des questions sur la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

capacité de l'administration communale à gérer encore ce projet. La liquidation de la SA, nécessaire à terme car pas intéressante pour la commune, générera des coûts fiscaux pour la commune.

M. Savigny conclut par une comparaison avec un projet réalisé récemment dans la commune de Meinier, le quartier du Tilleul. A Meinier, l'opération totale a coûté CHF 42 millions, un montant comparable aux CHF 21 millions du centre de vie intergénérationnel et aux CHF 31 millions de ce nouveau projet. Le nombre d'appartements à Meinier s'élève à 59, contre 56 à Perly-Certoux. Un abri PC de 336 places est prévu à Meinier, tandis que celui de Perly-Certoux en compte 800. Les parkings souterrains sont de 154 places à Meinier, 179 places à Perly-Certoux. La surface commerciale de 1850 m² est à l'avantage de Perly-Certoux, Meinier n'en compte pas. En revanche, Meinier dispose dans son projet d'une crèche, d'une garderie et d'une auberge communale, seul restaurant de la commune. Pour M. Savigny, Perly-Certoux serait tout à fait dans la cible avec ce projet et celui de la Maison de la douane.

M. Gaudin demande si les appartements à Meinier se répartissent aussi pour moitié entre PPE et LUP dans la même proportion, M. Savigny répond que oui, mais il ne connaît pas le pourcentage.

M. Gaudin demande si la répartition des logements à 50-50 a un caractère obligatoire.

M. Savigny répond que cela a été prévu comme cela et que les équipements suivent cette répartition. Une autre répartition serait possible. La commune pourrait aussi décider de transformer les PPE en HM.

M. Gaudin rappelle que les PPE sont plus rentables que les logements subventionnés.

M. Savigny répond que non. Il précise que, dans le plan financier du projet Bourgeois, les logements PPE représentent CHF 10,7 millions, les HM CHF 8,8 millions. L'état locatif admis pour les PPE serait moins élevé que les HM. Pour favoriser la construction de logements HM, l'Office du logement autorise des rendements plus intéressants que pour les autres logements. Mais, ceci sous réserve d'une jurisprudence récente du Tribunal fédéral, qui estime que les logements HM ne devraient pas avoir des rendements différents des autres logements.

M. Savigny revient sur la demande du Conseil administratif d'avoir une décision de principe sur ce projet d'achat, de sorte qu'il puisse dire au propriétaire qu'une forte probabilité existe qu'une délibération soit prise cet automne par le Conseil municipal pour le concrétiser.

M. Mouton revient sur la comparaison faite avec Meinier. Il estime la différence de CHF 10 millions non négligeable, d'autant que le projet de Meinier inclut déjà une crèche, alors qu'à Perly-Certoux, il faudrait l'adapter dans une surface commerciale, ce qui induit un surplus. La différence, avec trois appartements de moins, se monte à plus de CHF 10 millions, ce qui représente 25% de différence. M. Mouton demande si c'est la surface du terrain ou un autre facteur qui explique une telle différence.

M. Savigny précise que la surface commerciale est une surface vide, quiconque voudrait la prendre devrait investir dedans. Pour la commune, l'investissement d'une crèche à cet endroit serait inférieur au coût de la crèche à l'endroit actuellement prévu, de l'ancienne Maison de la gendarmerie.

M. Gorce ajoute encore que les coûts pour Meinier sont tirés de la plaquette qui présente le projet. Il n'est pas indiqué si la commune était propriétaire du terrain déjà ou si elle a dû l'acheter. Le Conseil administratif n'a pas poussé la comparaison dans le détail.

M. Savigny souligne que le terrain seul pourrait représenter CHF 5 ou 6 millions. Le parking souterrain a aussi un coût dans le projet perlusien, tandis que Meinier dispose déjà d'un parking.

M. Simon calcule que, dans la PPE envisagée, la commune aurait certainement les 2 tiers des voix, soit la majorité absolue, un fait qui pourrait refroidir des acheteurs potentiels. Quant à la surface commerciale, il se demande à qui la commune pourrait la louer. Une crèche à cet endroit, pourquoi pas, mais sans espace extérieur, cela paraît difficile.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Sur ce dernier point, M. Trono répond que la proximité de cette parcelle avec la Maison de la douane permet d'envisager d'utiliser aussi les espaces extérieurs du centre de vie intergénérationnel pour la crèche.

M. Savigny précise qu'une partie côté Jura du projet Bourgeois était prévue pour la livraison des marchandises à la grande surface. Celle-ci ne venant plus, cette surface pourrait être engazonnée et servir de jardin pour la crèche.

M. Trono ajoute encore que, lors de l'étude d'une crèche, la commune avait reçu le conseil, expérience faite ailleurs, de ne pas mélanger dans le même bâtiment crèche et personnes âgées. Ici, les deux projets sont proches, ce qui facilite une certaine communication, mais les occupants et habitants ne vivent pas les uns chez les autres.

M. Savigny resitue les logements sur le plan, et la crèche, pour montrer qu'il y a une distance suffisante entre les deux.

M. Melo, s'il trouve le projet intéressant, indique ne pas comprendre le montage financier. La commune achèterait une société pour CHF 4,5 millions dans le cadre d'un projet qui coûterait CHF 31 millions. Il demande qui financera les 31 millions. Et il aurait souhaité savoir si le Conseil administratif a consulté une Commission.

M. Savigny répond que les CHF 4,6 millions correspondent au coût du terrain. Le reste du projet est constitué de la construction.

M. Gorce souligne que c'est la commune qui financera le projet, qui consiste à construire un bâtiment comprenant une crèche et des logements. Pour ce qui est des PPE, la commune n'exclut pas de transformer le projet pour mettre ces logements plutôt en location, la vocation de la commune n'étant pas d'être promoteur. Ce qui est sûr, c'est que la localisation des deux projets permet une synergie importante que la commune ne retrouvera pas de sitôt. M. Gorce rappelle que ce n'est pas l'acquisition qui se joue ce soir, l'intérêt était de présenter ce projet, compte tenu de l'engagement obtenu le jour-même du propriétaire de céder à la commune sa société anonyme au prix indiqué. Une délibération suivra l'accord de principe, s'il est donné ce soir.

M. Savigny, répondant à M. Melo, indique que la promesse de vente n'a pas de date limite. D'autres étapes suivront avant la réalisation concrète de cet achat.

M. Gaudin demande si les coûts de construction indiqués de CHF 26 millions sont précis. Il rappelle les chiffres avancés pour la Maison de la douane, de CHF 13 millions, qui ont fini par être de CHF 21 millions. Certes, c'était après que la commune ait demandé des modifications, mais M. Gaudin voudrait savoir si le projet est assez avancé pour que le coût de CHF 31 millions soit fiable.

M. Savigny répond que le projet a déjà reçu une autorisation de construire et qu'il a déjà été estimé et validé par l'Office du logement. La réalité des coûts sera connue à la suite des soumissions envoyées aux entreprises et de leurs réponses.

M. Gorce rappelle que rien n'empêche de redéfinir le projet, moyennant des coûts d'étude et du temps. Une Commission pourrait définir les besoins du projet. Il faudrait peser les intérêts entre la réalisation ou la modification d'un projet, laquelle nécessiterait de repasser par tout le processus d'autorisation du projet.

M. Savigny complète, à l'attention de M. Gaudin, que les coûts du projet de la Maison de la douane ont augmenté par les ajouts qui ont été faits à ce projet. Il ajoute que les coûts de ce projet-ci sont plus proches de la réalité que ceux que la commune avait au début du projet de la Maison de la douane.

M. Gaudin estime le projet Bourgeois très intéressant.

M. Bédert, revient sur l'idée de surface commerciale. Il s'inquiète du trafic de camions de livraison qu'un commerce susciterait, d'autant plus s'il y a des logements à proximité.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny répond que la zone, vu sa proximité avec la route de st-Julien, est une zone d'activités. Si elle est propriétaire, la commune pourrait maîtriser le type d'activités et les orienter vers des services.

M. Gorce répond que, si la commune renonçait au projet, le promoteur repartirait à la recherche d'un acquéreur et la commune n'aurait rien à dire sur de nouvelles activités. Si la commune achète, elle aura une maîtrise du projet.

Mme Wasem se souvient que les demandes de crèche, de locaux de stockage, de parkings, sont anciennes. Le projet actuel permet de tout faire en un seul lieu, ce qu'elle considère comme un grand avantage du projet, situé sur un tracé qui sera desservi par le tram. Elle ne voudrait pas que ce projet échappe à la commune, même s'il y a des surplus financiers. L'essentiel est d'acheter ce terrain pour ne pas perdre cette opportunité. Car si la commune perdait cette possibilité, alors elle perdrait aussi beaucoup d'argent à trouver des solutions ailleurs.

M. Gorce rappelle que la commune loue déjà des locaux dans la halle du garage pour les besoins des services technique et des espaces verts de la commune. Si ce projet s'était concrétisé avec d'autres, la commune aurait dû trouver d'autres solutions d'entreposage. Elle avait envisagé de construire un local de voirie à la zone En Mouraz, mais le déclassement ayant été refusé, elle n'a plus cette possibilité. Si le projet échappe à la commune, une solution provisoire devra être trouvée.

M. Gisiger attire l'attention du Conseil municipal sur l'aspect financier. Actuellement, le Conseil a voté pour plus de CHF 30 millions de francs d'investissement. Si l'on ajoute ce projet, cela fait encore CHF 31 millions supplémentaires, plus quelques millions pour la crèche, donc il faut faire attention. M. Gisiger a entendu que Meinier a pas mal de difficultés suite à la réalisation de ce projet, qui lui a coûté CHF 41 millions. Il se demande si Perly-Certoux peut encore s'engager dans ce projet, si d'autres projets viendront encore après.

M. Savigny répond que le projet dans son entier est un projet immobilier, qui doit apporter une rentabilité. La réalisation d'une crèche représente peu dans le projet en termes de construction. C'est l'exploitation de la crèche ensuite qui est coûteuse, cinquante places de crèches pouvant représenter CHF 1 million d'exploitation par année. Il s'agit là d'une décision à prendre en elle-même. Le plan financier fonctionne avec un endettement calculé de 4% par année et des amortissements. Il calcule aussi un rendement net de 5,67% pour la partie HM, beaucoup plus élevé que pour la partie PPE. Cela fait aussi partie des options de déterminer si les PPE doivent être transformées en HM ou non.

M. Cheyroux se fait préciser les contours du projet. Il imagine que la commune avait déjà envisagé des dépenses et voudrait savoir lesquelles seront reportées par la réalisation du projet Bourgeois.

M. Savigny répond que la réalisation ou non de projets dépend de la capacité de la commune à s'endetter. Actuellement, elle dispose d'une fortune appréciable, sa situation est saine. M. Cheyroux ayant compris que l'ordre des priorités ne serait pas bousculé par cet investissement, M. Savigny précise qu'il faut voir les projets. Si de nombreux déclassements de terrains étaient autorisés, la commune pourrait avoir à construire un complexe scolaire complet. Mais l'Etat sait que beaucoup de communes ne peuvent pas faire ces investissements qui sont lourds, il y aurait des discussions avec l'Etat avant.

M. Cheyroux demande quelles seraient les orientations auxquelles cet achat pourrait se raccrocher, les besoins établis de la commune qui le justifieraient.

M. Savigny rappelle que c'est essentiellement sa localisation, proche du projet de centre de vie intergénérationnel, qui donne du sens à ce projet.

M. Trono ajoute que pouvoir offrir des appartements aux communiers est un débat récurrent, rendu aujourd'hui possible avec ce projet.

Mme Maytain estime que le projet arrive au bon endroit et au bon moment. Elle trouve que l'apport de logements est intéressant, la distance entre la crèche et les logements est idéale pour que personne ne se dérange. Ce projet la

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

libère dans le sens où elle trouvait que la commune était un peu exsangue en parcelles sur lesquelles faire quelque chose et en locaux utilisables pour la commune.

M. Schweizer se réjouit que cela permette d'insérer les Moustiques dans ce nouveau projet, car le bâtiment actuel du Jardin d'enfants est trop exigu pour répondre aux besoins. Il indique que sept familles sont en attente d'une place actuellement.

M. Melo abonde sur le fait que le projet magnifique. Il estime que la commune peut se permettre d'acheter la parcelle à CHF 4,5 millions, sans renvoi du projet en commission. Mais, il estimerait irresponsable de donner un blanc-seing au Conseil administratif aujourd'hui sur l'ensemble du projet. Il relève toutefois qu'entre deux séances, le discours change. Pour une chose, la commune a les moyens et pour une autre, elle n'a pas les moyens, c'est-à-dire qu'à une séance, on dit que la commune a beaucoup d'investissements et ne peut donc pas baisser le centime additionnel, et lors de la séance suivante, on vient avec un nouveau projet à CHF 31 millions. Il demande que ce projet soit renvoyé en commission pour qu'il soit étudié en profondeur, d'un point de vue financier, en regardant aussi les autres projets et en priorisant ceux qui doivent être faits et ceux qui doivent être abandonnés.

M. Trono conteste que le discours soit incohérent. L'achat proposé ici des actions d'une société entre dans le cadre d'un projet global et aussi rentabilisé. La commune n'a jamais proposé de ne plus rien faire.

M. Savigny invite à faire la distinction entre les projets d'investissements, qui peuvent être rentabilisés, et les projets qui entraînent des coûts car ils sont liés à des tâches de la commune, car ils n'ont pas de rentabilité. Ce qui serait le cas d'une crèche.

M. Melo rappelle qu'il fait bien la distinction entre un investissement et un achat.

M. Savigny revient sur le souci du Conseil administratif de présenter au Conseil municipal les dimensions financières du projet derrière cet achat d'actions. Il veut s'assurer que le Conseil a bien compris que cet achat doit être suivi d'un projet, qui pourra être remodelé, amélioré, etc.

Le Président clôt la discussion et met le mandat aux voix, soit donner l'autorisation au Conseil administratif d'aller de l'avant et d'informer le propriétaire qu'une délibération sera présentée en automne au Conseil municipal, pour l'achat des actions de la société pour une valeur de CHF 4,5 millions. Le Président rappelle le délai référendaire qui suivra le vote de cette délibération. Ensuite, le Conseil municipal pourra créer une commission pour discuter du projet.

M. Melo estime qu'une discussion pourrait déjà se mettre en place pendant l'été.

Le Président fait voter le mandat.

Par 16 voix pour, 0 voix contre et une abstention, le Conseil municipal accepte le principe d'un achat des actions de la société Garage Bourgeois SA pour un montant de CHF 4,5 millions et autorise le Conseil administratif à confirmer à ladite société l'intérêt de la commune.

2. Informations diverses

a) Convention d'entretien des bords de l'Aire (dépassement de crédit)

M. Gorce rappelle que, lors de la précédente séance, l'Exécutif avait rapidement présenté le projet, suite à une question de M. Hervé Blanchard. Il présente le plan de la zone concernée, à droite du chemin du Pont, juste avant le pont sur l'Aire, quand on va en direction de la France. La parcelle appartient à l'Etat de Genève. Différentes zones sont délimitées, dont celle objet de la convention. Cette partie se divise en une zone d'accueil du public, une zone forêt et une zone prairie. M. Gorce relit la convention, qui précise les tâches de la commune. En résumé, seule la zone d'accueil sera accessible au public, son nettoyage et son entretien seront à la charge de la commune. L'Etat reste maître des autres zones (prairie, forêt et berges). Il posera des portails pour empêcher les voitures de passer

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

et réserver l'accès aux piétons, cyclistes, cavaliers et agriculteurs. La Convention est valable dix ans, renouvelable d'année en année.

M. Gorce rappelle que la commune avait l'impossibilité de nettoyer cette zone mais enregistrait les plaintes, d'où la demande d'entretien contenue dans la convention. M. Gorce relève que l'Etat veut que la zone reste un espace naturel. Toutefois, la pose de containers, l'installation de panneaux d'information, de grilles et de tables par la commune sont possibles, moyennant des autorisations nécessaires et l'accord de l'Etat, représenté par la Direction des espaces naturels. La commune dispose de six mois pour faire ces installations.

Pour l'entretien, notamment la fauche, de la zone d'accueil, le Conseil administratif propose qu'il soit confié à l'association *Realise* pour un montant de CHF 7500.- par an. *Realise* fait déjà l'entretien d'autres zones dans le secteur. Ce montant n'étant pas inscrit au budget, le Conseil administratif propose que le Conseil municipal accepte le dépassement.

M. Simon suggère, vu le temps de réalisation laissé à la commune, que ces CHF 7500.- soient inscrits au budget de l'an prochain, car la commune ne pourra pas faire grand-chose cette année.

M. Gorce répond que la commune a encore reçu le jour-même une lettre avec des photos de déchets laissés par terre, donc la levée des déchets est une prestation que la commune peut démarrer cette année, en plus de la fauche, également nécessaire maintenant. Il rappelle que l'été est la saison de forte utilisation de cet espace.

Mme Bowman demande si la levée des déchets débutera déjà cet été. M. Gorce répond que oui.

M. Trono rappelle que le dépassement de budget proposé de CHF 7500.- est un plafond. M. Savigny ajoute qu'il ne s'agit pas d'une facture, c'est le principe d'un dépassement de budget dans la limite de CHF 7500.- qui est présenté au Conseil municipal. Et M. Gorce ajoute qu'on est au mois de juin, l'année est déjà à moitié entamée, mais le paiement effectif pour 2015 se fera sur prestation réelle et sur facture.

M. Cheyroux demande si des toilettes sèches pourraient compléter la qualité de vie de cet endroit. Il propose que cela fasse partie de l'équipement de la zone.

M. Mouton fait part d'une expérience vécue sur son lieu de travail, un cycle d'orientation au centre-ville, ouvert soirées et week-end, où des tessons de bouteilles étaient retrouvés le lendemain. Le concierge nettoyait rarement, du coup, les élèves se sentaient autorisés à salir puisque c'était déjà sale. Il craint que ceci ne se reproduise dans cet espace si la fréquence de ramassage des déchets par *Realise* est trop faible. Il serait favorable à augmenter le budget pour assurer une fréquence de ramassage suffisante.

M. Gorce lui répond que le ramassage se fera deux fois par semaine. M. Trono ajoute que des poubelles seront aussi installées sur le site, ce qui n'est pas le cas actuellement.

A M. Hilty, qui demande si l'on pourra toujours camper sur cet espace, plusieurs Conseillers répondent que le camping sauvage est interdit, et surtout dans les zones de nature. M. Hilty prend note que l'autorisation de camper dans la zone ne pourra pas être négocié avec la Direction des espaces naturels.

M. Trono intervient pour dire qu'une telle Convention n'aurait pas été possible il y a un ou deux ans, car tout était interdit. L'Etat a opéré un revirement vers une ouverture qu'il faut saluer.

M. Savigny revient sur l'idée de WC secs, qu'il trouve très intéressante.

M. Melo demande comment la commune va communiquer sur cette aire.

M. Gorce répond que les moyens habituels seront utilisés, le site internet, éventuellement un flyer, qui expliquera les usages des différentes zones.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny souligne qu'une partie des gens qui fréquentent cette zone ne vivent pas dans la commune. Le parking sera peut-être un problème ailleurs dans la commune.

Comme le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce dépassement, sans la question des toilettes sèches, qui pourra être reprise par le Conseil administratif par la suite, personne ne fait connaître son opposition.

b) Réfection du Club house du TCPC

M. Gorce explique le projet, qui fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine séance avec un exposé des motifs qui donnera des détails. Il rappelle que le Président du TCPC s'était plaint du mauvais état du bâtiment. Le Service technique a procédé à l'évaluation du Club House. Plusieurs constats ont été établis, les travaux d'entretien, dont M. Gorce donne le détail, ont fait l'objet de devis pour un montant total de CHF 150'000.-. Le changement de la chaudière est aussi à faire, l'actuelle montrant des signes de faiblesse. Ce serait l'occasion de passer au gaz. Le coût de ce changement est de CHF 50'000.- HT, ce qui monte l'ensemble des travaux à CHF 214'000.- TTC. Des prestations déjà commandées, comme le remplacement des stores, ne sont pas intégrées dans ce budget.

c) Demande de modification de l'horaire de fermeture de la barrière de la douane de Certoux

M. Savigny retrace l'historique de la demande de modification des horaires de fermeture de cette barrière. La demande remonte à l'époque où des pétitions étaient signées à Certoux pour demander la fermeture de cette barrière. L'Exécutif a fait le nécessaire, auprès des Autorités fédérales et cantonales. Il vient de recevoir une réponse négative du canton, car la commune bénéficie déjà d'un horaire de fermeture plus favorable que les communes voisines. Une modification de l'horaire à Certoux (en fait, la barrière se trouve sur la commune de Bernex) aurait des conséquences sur le trafic dans les communes voisines.

d) Accueil Familial de Jour Genève Sud-Ouest (AFJGSO), création d'un Fonds de roulement - information en vue d'une prise de délibération en septembre

M. Gorce présente l'AFJGSO, qui regroupe les communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Troinex et Veyrier depuis 1999. Depuis le 1^{er} septembre 2010, elle fonctionne sous l'appellation AFJGSO. Son objectif est de créer et de gérer des places d'accueil afin de répondre à la demande. Les communes agissent en complémentarité des parents, en versant des subventions à l'AFJGSO. L'association souhaite aujourd'hui pouvoir disposer de fonds, pour assurer notamment les salaires des accueillantes. Le versement des subventions se faisant chaque trimestre, parfois les fonds manquent pour assurer ces salaires. L'association a demandé la possibilité de disposer d'un fonds de roulement de CHF 180'000.-, pour disposer d'une trésorerie nécessaire à couvrir ses charges, en attendant le versement des subventions et des paiements des parents. Chaque commune membre est requise de faire un versement. Pour Perly-Certoux, il s'agit de CHF 20'000.-, qui est un prêt à l'AFJGSO. Le jour où la commune quitte l'association, elle récupère ses CHF 20'000.-. Une délibération sera soumise au Conseil municipal en septembre 2015.

M. Gorce donne l'adresse du site internet de l'association, qui est <http://www.accueiffamilial-geneve.ch/d1/gso-accueil>

e) Photos de la pose de la première pierre « Maison de la douane »

M. Gorce diffuse quelques images prises lors de la cérémonie de pose de la première pierre le jeudi 11 2015 juin à 11h.

D. Propositions individuelles & questions

1. Proposition de modifier le PDCom pour intégrer une déviation de Certoux

M. Simon propose, suite à la décision de ne pas modifier les horaires de la barrière de la douane, que la Commission de l'aménagement étudie une adaptation du PDCom pour fermer le chemin du Pont et dévier le trafic

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

sur le chemin des Marsins. M. Simon montre sur un plan que ce dernier chemin rejoint la future zone de pique-nique, et qu'il est en ligne droite sur 700m.

M. Savigny rappelle que ce projet avait déjà été examiné en 2000. Il a l'inconvénient de faire passer le trafic sur une zone protégée de la circulation.

M. Simon souligne que le projet actuel dévie 100% du trafic sur le chemin des écoliers.

M. Savigny rappelle que des travaux importants sont actuellement faits pour sécuriser les piétons, il serait paradoxal d'y reporter un important trafic.

M. Trono rappelle que le PDCom, qui contient le plan des circulations, n'est pas encore adopté. Il faut attendre cette étape, avant de le modifier.

M. Simon ajoute que, selon une étude qu'il a lue, les réductions de vitesse ne participent pas d'une réduction du trafic.

M. Trono lui recommande de prendre connaissance des projets de la commune sur les circulations à Certoux, qui implique le chemin du Pont.

Comme la discussion repart, M. Trono invite l'assemblée à attendre l'approbation du PDCom avant de proposer des modifications et à voir les effets des aménagements prévus sur les routes de la commune.

Le Président conclut sur le fait qu'il est préférable d'attendre le retour de l'Etat sur le PDCom.

2. Information pour les nouveaux Conseillers municipaux

M. Gisiger informe sur la tenue d'une séance d'information organisée par l'ACG (Association des communes genevoises) pour les nouveaux Conseillers municipaux, généralement en septembre. Il recommande aux nouveaux membres du Conseil municipal d'y participer.

M. Trono informe que les informations sur cette séance seront transmises par l'administration communale en temps utiles.

3. Sortie du Conseil municipal

M. Gaudin rappelle la date la plus importante de l'année, qui est celle de la sortie du Conseil municipal prévue du 2 au 4 octobre 2015. Il recommande que chacun-e réserve son week-end. Le départ est prévu à 17h30.

4. Festival Rock en l'Aire

Mme Maytain relève que les responsables de stands lors du festival Rock en l'Aire n'enlèvent pas leur voiture après avoir déchargé leurs marchandises, ce qui transforme l'espace en parking, ce qu'elle regrette. Elle signale par ailleurs que les bancs ont été empilés mais pas attachés, ce qui est dangereux. Des enfants jouaient autour, des incidents ont eu lieu mais sans gravité heureusement. Mme Maytain rappelle que le Couvert n'est pas interdit aux enfants, elle souhaite qu'on demande à Perly sur Rock d'attacher les bancs.

5. Résultats sportifs

M. Melo salue les Conseillères municipales joueuses de tennis qui sont montées en 2e ligue.

M. Bédert informe que l'équipe des séniors du FCPC (plus de 30 ans) a gagné pour la 2^e année consécutive, la Coupe de Suisse, ce qui est historique. Cette année, elle a aussi remporté le Championnat genevois et la Coupe genevoise, ce qui fait un triplé exceptionnel.

Il signale que l'équipe de foot du Conseil municipal s'est classée 4^e du tournoi des élus organisé par la Ville de Genève.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A propos, Mme Blatter Barros da Silva relève que les T-Shirts vont très bien pour la pétanque mais sont trop chauds pour le foot.

6. Limitation de vitesse à la route de Certoux

M. Bédert demande quelle sera la limitation de vitesse sur la route de Certoux à Perly. Car, c'est maintenant limité à 50 km/h dans les deux sens, ce qu'il trouve un peu dangereux.

M. Trono répond que la demande est faite pour une limitation à 30 km/h. Il informe que la population va recevoir une information sur l'évolution des chantiers des routes. Sur le tronçon dont il est question, le revêtement définitif sera posé les 21 et 22 juillet 2015. Dans le même temps, l'aménagement des chemins dans le village de Perly va démarrer début juillet, pour une durée de 2 ans. Les travaux se termineront par la place de la Mairie.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h31.

Le Président du Conseil
Raphaël Prina

Le Vice-président du Conseil
René Gisiger

Le Secrétaire
Jacques Nierlé